



1. Objectifs et prérogatives

La qualification de Brevet Fédéral de randonnée vise à former des personnes aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres pouvant se dérouler sur plusieurs jours consécutifs.

L'animateur en randonnée pédestre exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics et sur des itinéraires balisés et non balisés. En milieu montagne, sa pratique d'encadrement doit se limiter aux itinéraires balisés et dans le respect de la cotation fédérale.

Il participe au fonctionnement de son association, il prépare, encadre et anime la randonnée. Il fait appliquer et transmet la technique de l'activité, il assure la sécurité du public et des tiers.

Il organise son activité dans le respect des préconisations et recommandations fédérales présentées dans le mémento fédéral « Pratiquer, encadrer, organiser ».

2. Activités et compétences

L'animateur prépare, encadre et anime des randonnées en communiquant sur le milieu traversé, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions d'une pratique en sécurité. Il est un technicien de la randonnée, il initie et conseille les randonneurs à la pratique de l'activité.

Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une randonnée pédestre.
- Encadrer et animer une randonnée pédestre.
- Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître les principes de fonctionnement d'un club affilié à la FFRandonnée.
- D'utiliser les outils nécessaires à la préparation d'une randonnée, dans la limite de ses prérogatives.
- D'animer une randonnée adaptée et diversifiée pour tout public.
- D'encadrer un groupe en toute sécurité.
- De maîtriser les règles générales et les fondamentaux techniques de la randonnée et de pouvoir les expliquer aux pratiquants.



5.1. Dans le tronc commun

Se conférer au guide general

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- Transmission de certains fondamentaux techniques de la randonnée
- Technicité de l'équipement randonnée
- Préparation d'un itinéraire :
 - Construction d'un itinéraire en fonction de paramètres divers (public, réglementation, cotation fédérale...)
 - Travail avec cartes et logiciels de cartographie
 - Construction d'un tableau de marche et du profil de la randonnée
- Préparation d'une randonnée
- Techniques de conduite d'une randonnée et gestion de groupe
- Gestion de la sécurité d'un groupe
- Gestion d'un incident / accident

En formation à distance (15 heures) :

- Analyser un itinéraire et produire un tableau de marche et un profil.
- La cotation fédérale : apprendre à coter l'itinéraire choisi. Pourquoi ? Comment ?
- Les étapes et les critères de préparation d'une randonnée
- L'équipement du randonneur : les chaussures, les vêtements, le sac à dos, les bâtons, ... : connaître et conseiller
- Le code de la route pour les piétons : connaître et faire appliquer
- Anatomie / Physiologie / Effort de la pratique
- La charte du randonneur : la connaître et la faire appliquer
- Gestion et conduite du groupe - Adaptation (Avant-Pendant-Après)
 - Les fondamentaux et Approfondissement

3. Modalités pédagogiques :

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur
- Présentations et démonstrations par les formateurs
- Mises en situation lors des stages en présentiel
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage

4. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage pratique est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire **pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse.**

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur peut être tout titulaire d'un brevet fédéral ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou un animateur (non breveté) confirmé.

Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 randonnées** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe.

Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur.

Une **convention**, signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation est préconisée.

5. Modalités d'évaluation :

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Epreuve 1 : Préparation et conduite d'une randonnée
- Epreuve 2 : Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe défini par la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la randonnée pédestre pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une randonnée pédestre
4. Encadrer et animer une randonnée pédestre
5. Connaître et communiquer sur le milieu d'évolution et de pratique.
6. Assurer la sécurité du public et des tiers